



AU CONSEIL COMMUNAL  
1304 COSSONAY

Cossonay, le 21 novembre 2016

**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal No 14/2016 relatif au budget 2017 de la bourse communale**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 39 et 84 du règlement du Conseil communal adopté le 8 septembre 2014, le budget de fonctionnement est soumis à l'examen de la commission des finances.

L'exemplaire du budget détaillé ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la commission avant la rencontre avec la Municipalité et M. Augsburger, Boursier communal. Celle-ci a eu lieu le 14 novembre 2016 au bâtiment administratif. La commission a reçu tous les renseignements souhaités pour la compréhension du budget présenté.

La commission s'est réunie le 21 novembre 2016 pour la préparation et la finalisation de ce rapport.

**Comptes des dernières années**

Comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, nous vous remettons les résultats définitifs et budgétisés durant ces dernières années et pour 2017 :

| CHF          | Charges    | Revenus    | Résultats (après amortissements) |
|--------------|------------|------------|----------------------------------|
| 2017 budget  | 19'986'040 | 20'102'136 | 116'096                          |
| 2016 budget  | 19'937'648 | 19'513'101 | -424'547                         |
| 2015 comptes | 18'188'880 | 17'433'794 | -755'086                         |
| 2014 comptes | 17'433'996 | 17'439'850 | 5'854                            |

|              |            |            |         |
|--------------|------------|------------|---------|
| 2013 comptes | 17'638'241 | 17'675'998 | 37'757  |
| 2012 comptes | 16'024'748 | 16'087'791 | 63'043  |
| 2011 comptes | 14'805'925 | 14'928'966 | 123'041 |

### **Les revenus :**

L'augmentation des revenus d'environ CHF 590'000.- par rapport au budget 2016 est essentiellement due à la nouvelle taxe communautaire pour un montant de CHF 697'000.--. Cette somme peut être soumise à des variations notamment en cas de frein de certains projets (oppositions ou ralentissement des procédures) auquel cas, ceci réduirait également certains investissements (par exemple, la rénovation de la route du Funiculaire devisée à CHF 400'000.- en 2017).

Par ailleurs, la Commune vient de signer un contrat avec la Commune de Vuflens-la-Ville dans le cadre du service technique ce qui augmente ce poste de revenus à CHF 60'000.- par rapport à CHF 30'000.- au budget 2016.

Les impôts sur les revenus des personnes physiques (210.4001) ont été devisés de manière très prudente à CHF 6'300'000.- contre CHF 7'000'000.- en 2016.

Le loyer du restaurant du PAM (361.4271.3) ne comprend pas la participation sur bénéfice du restaurateur. Le chiffre d'affaire a fortement augmenté ces dernières années et on peut s'attendre pour 2017 à un revenu supérieur au budget.

### **Les charges :**

En ce qui concerne les charges, nous remarquons qu'elles n'augmentent que modestement de quelques CHF 48'000 environ. Des économies ont été prévues par la Municipalité dans les domaines suivants :

Affaires culturelles et loisirs (150) : les aides, dons ont été réduits de CHF 90'000.- à CHF 60'000.-.

Forêts (320) : le recours à des tiers pour la gestion des forêts a été diminué de CHF 55'000.- à CHF 45'000.-.

Administration (400) : le poste achat de véhicule a été diminué de CHF 30'000.- à CHF 10'000.-.

Parcs, promenades et cimetière (440) : là également les travaux facturés à des tiers sont en baisse de CHF 130'000.- à CHF 100'000.-.

### **Certaines charges ont été réduites par automatisme :**

Routes (430) : grâce au changement d'éclairage (passage au LED), ce poste est réduit de CHF 5'000.- à CHF 40'000.-.



Ordures ménagères (450) : à cause d'un changement de tarif, la charge a diminué de 10% soit CHF 20'000.- à CHF 180'000.-.

Intérêts passifs (32) : grâce aux taux d'intérêts très bas et à la reconduction d'emprunt à des tarifs préférentiels, les intérêts de nos dettes seront de CHF 202'630.- contre CHF 341'220.- prévus en 2016.

Et encore d'autres ont été réduites par le Canton :

Transports publics (180) : baisse de notre participation de CHF 34'730.- à CHF 327'520.-, soit ~CHF 84.- par habitant.

Les charges non maîtrisables par la Municipalité :

Elles sont les suivantes :

|                                                               |                      |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|
| FEM (Ecole de musique)                                        | CHF 34'599.-         |
| AIPCV (Association inter. piscine et du camping de la Venoge) | CHF 45'000.-         |
| Transports publics                                            | CHF 327'520.-        |
| Participation au fonds de Péréquation                         | CHF 2'241'511.-      |
| Enseignement primaire                                         | CHF 1'284'440.-      |
| Enseignement secondaire                                       | CHF 647'200.-        |
| OSP (Orientation professionnelle)                             | CHF 5'500.-          |
| Réforme Policière                                             | CHF 387'996.-        |
| SDIS (Pompiers)                                               | CHF 95'000.-         |
| Protection civile                                             | CHF 78'700.-         |
| Service social RAS (Centre régionaux)                         | CHF 94'400.-         |
| Service social LAJE (Parascolaire + réseau AJERCO)            | CHF 574'000.-        |
| Prévoyance sociale                                            | CHF 2'259'384.-      |
| AVASAD (Aide aux soins à domicile)                            | <u>CHF 342'000.-</u> |
| Total                                                         | CHF 8'417'250.-      |

## **Personnel**

La Municipalité n'envisage pas d'augmenter l'effectif pour l'année 2017.

## **Amortissements**

Ils s'élèveront à CHF 1'334'898.- en 2017. Aucun amortissement ne se terminera en 2016. Il faudra attendre 2020 pour finaliser l'amortissement du PAM 3 qui s'élève à CHF 309'990.-/an (part communale et école).

### **Théâtre de Cossonay (151.3653)**

L'aide au Théâtre s'élève à CHF 75'000.-. Celle-ci couvre le déficit de la saison. La Municipalité s'est engagée à approcher les Communes voisines afin de participer à ce subventionnement. Elle envisage également de demander du soutien à la Loterie Romande et réclamer des aides cantonales afin de diminuer les charges à notre seule Commune.

### **Bâtiment administratif (352)**

Sous la rubrique entretien du bâtiment, la Municipalité envisage de faire des modifications dans l'« open space » de la Bourse Communale afin que le boursier puisse avoir un bureau fermé. Budget CHF 40'000.-.

### **CossArena (367)**

Les comptes du préavis ont été clôturés et la dépense totale s'est élevée à CHF 15'401'000.- ; le préavis était de CHF 15'397'000.-. Le dépassement est de CHF 4'000.-.

Les revenus actuels (CHF 551'750.-) ne permettent pas de couvrir les charges (CHF 760'310.-). Il n'est pas possible d'augmenter les revenus car les loyers scolaires sont fixés par l'ASICOPE selon un calcul prédéfini et l'utilisation des salles par les sociétés locales est offerte. Les charges comprennent l'amortissement de CHF 513'370.- qui court jusqu'en 2045. A cette date, les charges diminueront de cette somme et la salle générera des revenus pour la Commune.

### **Bibliothèque Communale (152)**

La Commission des finances suggère à la Municipalité de surveiller étroitement l'achat de livres (budget CHF 16'000.-).

### **Cours d'eau (470)**

Un montant de CHF 50'000.- est attribué pour l'entretien du Clos des Rochettes.

### **Enseignement (51 et 52)**

Comme nous l'a indiqué Mme Claessens lors du dernier conseil, le coût par élève a diminué, autant au niveau de l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire :

|                         | Coût par élève |          |
|-------------------------|----------------|----------|
|                         | 2016           | 2017     |
| Enseignement primaire   | 3'952.10       | 3'641.14 |
| Enseignement secondaire | 4'818.89       | 4'622.53 |

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal no 14/2016 relatif au budget 2017 de la Bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter le budget de la Bourse communale pour l'année 2017 tel que présenté.

Pour la commission des finances :

Barbara Zippo (rapporteur) ..... 3 2 1

Philippe Blanc ..... 

Gaël Girardet ..... 

Joachim Cretegny ..... 

Danilo Demaurex ..... 

